

## BARÈME DES HONORAIRES

### *Ventes classiques*

Tranche de prix	Honoraires	Montant TTC
1 € à 40 000 €	<i>Forfait</i>	4 000 €
40 001 € à 60 000 €	<i>Forfait</i>	6 000 €
60 001 € à 100 000 €	<i>Forfait</i>	8 000 €
100 001 € à 300 000 €	<i>Forfait</i>	10 000 €
300 001 € à 500 000 €		4%
500 001 € à 900 000 €		3,50%
à partir de 900 001 €		3%

### *Honoraires de location*

Les honoraires de location sont équivalents à 1,2 mois de loyer hors charge.

Ils sont partagés entre le bailleur et le locataire.

La part des honoraires à la charge du locataire ne peut excéder 50% du montant total des honoraires et dépend de sa zone géographique :

Zone géographique	Honoraires TTC / m <sup>2</sup>
Zone très tendue	12 € TTC / m <sup>2</sup>
Zone tendue	10 € TTC / m <sup>2</sup>
Autres zones (reste du territoire)	8 € TTC / m <sup>2</sup>

**Le solde est à la charge du bailleur.**

État des lieux : 3 € du m2 pour l'établissement de l'état de lieux

Conformément à l'article 92 du décret n°72-678 du 20 juillet 1972, les honoraires sont dus uniquement en cas de réalisation effective de la transaction.

Ce barème est affiché conformément aux obligations légales en agence et sur les supports publicitaires.